

Emploi et Solidarité sociale

Cahier explicatif du budget de dépenses

2010-2011

**Direction générale adjointe des ressources budgétaires,
financières et matérielles
Direction générale des services à la gestion
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

20 avril 2010

Emploi et Solidarité sociale

Cahier explicatif du budget de dépenses

2010-2011

**Direction générale adjointe des ressources budgétaires,
financières et matérielles
Direction générale des services à la gestion
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

20 avril 2010

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

CAHIER EXPLICATIF DU BUDGET DE DÉPENSES 2010-2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

<u>ENJEUX 2010-2011</u>	4
<u>LES EFFECTIFS</u>	5
1. Le personnel.....	6
2. Figure 1 - Ventilation des effectifs à temps complets du MESS pour 2010-2011	6
3. Figure 2 - Tableau comparatif de l'effectif autorisé du MESS	7
<u>LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE</u>	8
1. Figure 3 - Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2010-2011	9
2. Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2009-2010 et le budget de dépenses comparatif 2009-2010 apparaissant au Livre des crédits 2010-2011	9
3. Synthèse des variations budgétaires entre 2009-2010 et 2010-2011.....	10
4. Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2010-2011 et du budget de dépenses comparatif 2009-2010	11
<u>Programme 01 – Mesures d'aide à l'emploi</u>	
<u>Élément 01 – Mesures d'aide à l'emploi</u>	12
<u>Élément 02 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants</u>	14
<u>Élément 03 –Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi</u>	14
<u>Programme 02 - Mesures d'aide financière</u>	
<u>Élément 01 – Aide aux personnes et aux familles</u>	16
<u>Élément 02 – Action communautaire</u>	18
<u>Élément 03 – Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris</u>	19
<u>Élément 04 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi</u>	20
<u>Programme 03 – Administration</u>	
<u>Élément 01 – Direction</u>	21
<u>Élément 02 - Services à la gestion</u>	22
<u>Élément 03 - Centre de recouvrement</u>	23
<u>Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens</u>	23
<u>Élément 05 – Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière</u>	24
<u>Élément 06 – Politiques et analyse stratégique</u>	24
<u>Programme 04 – Promotion et développement de la Capitale-Nationale</u>	
<u>Élément 01 – Développement de la Capitale-Nationale</u>	25

INTRODUCTION

L'étude du budget de dépenses en commission parlementaire permet l'examen des orientations, des politiques, des programmes, des mesures et des activités d'un ministère. Le cahier explicatif du budget de dépenses est un outil qui aide plus particulièrement à comprendre la composition budgétaire et organisationnelle qui sous-tend les programmes et activités ainsi que leur évolution par rapport à l'année précédente.

Ce document présente les ressources financières et explique l'évolution du budget de dépenses de 2009-2010 à 2010-2011 pour chaque programme et élément de programme.

Au chapitre des ressources financières, la composition du budget de dépenses comparatif 2009-2010 est précisée par rapport au budget de dépenses original 2009-2010. Suivent une synthèse des variations budgétaires entre 2010-2011 et 2009-2010, les comparaisons du budget de dépenses 2010-2011 par programme en fonction du budget comparatif 2009-2010 et de la dépense probable 2009-2010. Enfin, chaque programme est présenté en expliquant pour chacun de ses éléments : son principal objectif, l'aspect légal, l'évolution des coûts, la clientèle et le coût moyen mensuel, s'il y a lieu, ainsi que les explications des variations du budget de dépenses.

Explications des termes apparaissant dans ce document :

- Budget de dépenses comparatif 2009-2010

Le budget de dépenses comparatif 2009-2010 tient compte des changements de structure, des variations d'effectifs au cours de 2009-2010, de certains ajustements de dépenses (transferts entre ministères), des virements budgétaires entre programmes et éléments de programme.

- Crédits 2010-2011

Les crédits portent sur le budget de dépenses et les investissements dont le déboursement grève les sommes versées au Fonds consolidé du revenu mais excluent l'amortissement relié aux investissements en immobilisations.

- Budget de dépenses 2010-2011

Le budget de dépenses regroupe les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

- Budget d'investissements

Le budget d'investissements comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances ». Les investissements en immobilisations sont capitalisés et seul l'amortissement est inscrit à la dépense de l'année dans la supercatégorie « Fonctionnement » du budget de dépenses.

Note

Dans le seul but d'alléger la présentation et la lecture de ce document, la forme masculine a été utilisée. Elle désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Enjeux 2010-2011

La période 2010-2011 annonce une hausse de l'activité économique et de l'emploi au Québec et, paradoxalement, une pression exercée par le nombre élevé de chômeuses et chômeurs et de prestataires de l'assistance sociale.

Les effets résiduels de la crise économique sur les emplois disponibles se font sentir. L'emploi demeure au cœur de cette transition et Emploi-Québec devrait faire face à la croissance de la demande auprès des services publics d'emploi. En réponse à ce ralentissement, le Ministère et ses partenaires pourront de nouveau compter sur le Pacte pour l'emploi et le Pacte pour l'emploi Plus. Ainsi, les personnes touchées par la détérioration du marché du travail ou en étant éloignées seront accompagnées dans leur réintégration, notamment les personnes immigrées et les minorités visibles, les jeunes, les personnes handicapées et les travailleurs expérimentés de plus de 55 ans. Ces investissements bénéficieront aux personnes et aux entreprises, prévenant les mises à pied et soutenant le développement et la qualification de la main-d'œuvre.

Le Bureau de la Capitale-Nationale assurera une vigie des enjeux régionaux et des dossiers majeurs dont Québec Horizon Culture, la démarche ACCORD et le suivi de la gestion du Fonds de l'innovation. Il supportera le mandataire gouvernemental aux infrastructures et aux activités sportives de haut niveau de la Capitale-Nationale et Équipe Québec dans la réalisation des objets de son mandat.

Et, toujours en vue de favoriser la contribution des divers acteurs socioéconomiques, des travaux sont en cours, que ce soit en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou au regard des interventions en matière d'action communautaire.

La gestion du personnel et la qualité de la prestation des services sont, à l'instar des autres employeurs, des enjeux importants pour le Ministère. Ainsi, en gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, un deuxième portrait raffine l'analyse initiale des problématiques en ressources humaines, identifiant les risques et proposant un plan d'action pour y faire face.

Quant aux services aux citoyennes et aux citoyens, les sondages menés en 2009 dans le cadre de l'évaluation de la satisfaction de l'ensemble des clientèles du Ministère au regard des engagements tenus dans le cadre de sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens serviront à l'identification de projets visant à l'amélioration des services offerts.

Par ses interventions quotidiennes et ses analyses, le Ministère entame la dernière année de son Plan stratégique 2008-2011 en réitérant ses orientations et ses actions.

Vous trouverez dans la section « Ministère » du site internet ministériel <http://www.mess.gouv.qc.ca/ministere/> de l'information plus détaillée notamment quant à :

- La mission
- Les clientèles
- La planification stratégique
- La déclaration de service aux citoyens
- L'organisation administrative (organigramme)
- Les rapports annuels
- Les lois et règlements

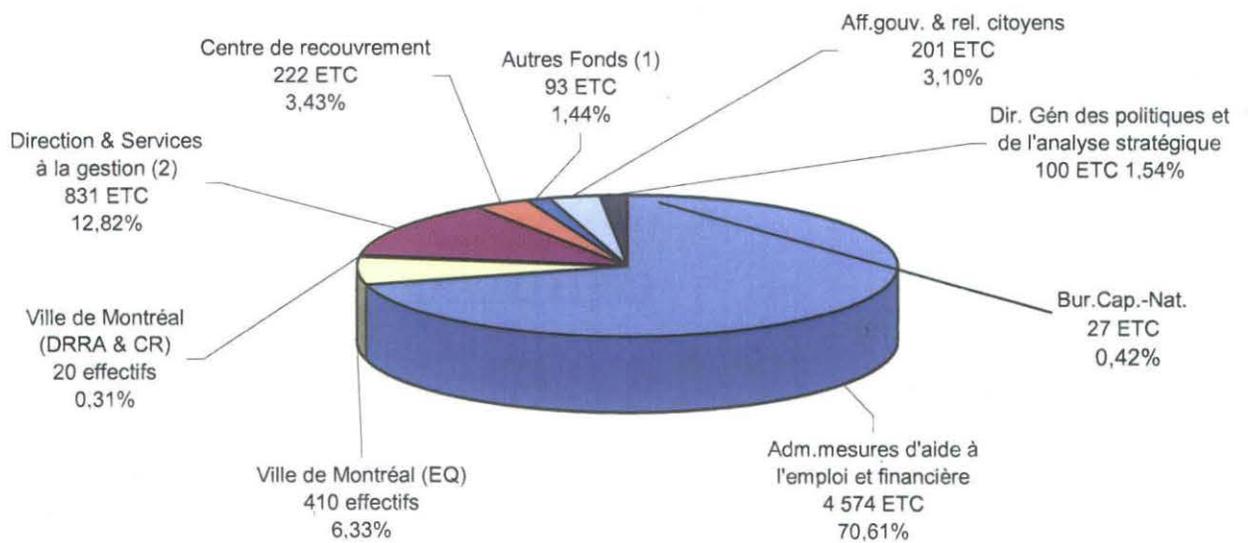
LES EFFECTIFS

1. Le personnel

Pour réaliser son mandat, le Ministère compte sur un personnel de 6 048 ETC autorisés totaux dont 5 955 au Ministère et 93 dans les fonds spéciaux (61 au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et 32 au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome), en plus de 430 personnes prêtées au MESS par la Ville de Montréal. Les services sont accessibles dans 137 CLE, dans 14 points de services et dans 16 centres spécialisés et ce, dans 17 directions régionales sur le territoire québécois. Des équipes en région et au central agissent en soutien pour l'interprétation et l'instrumentation dans la gestion des lois, des règlements et des programmes, pour certaines interventions de recouvrement et pour l'ensemble de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

2. Figure 1 – Ventilation des effectifs à temps complet (ETC) du MESS pour 2010-2011

Le tableau suivant présente la ventilation des 6 048 ETC autorisés totaux du Ministère et les 430 effectifs prêtés au MESS par la Ville de Montréal pour l'année 2010-2011 :



1. Inclut le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du Québec (32 ETC) et le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (61 ETC).
2. Inclut la direction du Ministère (197 ETC) et la Direction générale des services à la gestion (634 ETC dont 289 ETC pour la Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale).

Note : Le MESS étant reconnu comme un Centre interministériel de services partagés (CISP), les effectifs de certaines unités rendent des services administratifs notamment au ministère du Travail et à certains des organismes du portefeuille. Des services sont aussi rendus au Conseil de gestion de l'assurance parentale, au ministère de la Famille et des Aînés, ainsi qu'à d'autres ministères et organismes du gouvernement. Les principaux services rendus par le MESS en tant que CISP sont notamment en matière de ressources humaines, financières et matérielles.

3. Figure 2 - Tableau comparatif de l'effectif autorisé total du MESS (excluant les effectifs de la Ville de Montréal)

Structure budgétaire	ETC autorisés totaux 2010-04-01	ETC autorisés comparatifs 2009-2010
<u>Administration</u>		
- Direction	197	203
• Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	32	33
- Services à la gestion ¹	634	642
- Centre de recouvrement	222	230
- Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens	201	208
- Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	4 574	4 692
• Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre	61	61
- Politiques et analyse stratégique	100	102
- Bureau de la Capitale-Nationale	27	27
TOTAL	6 048	6 198

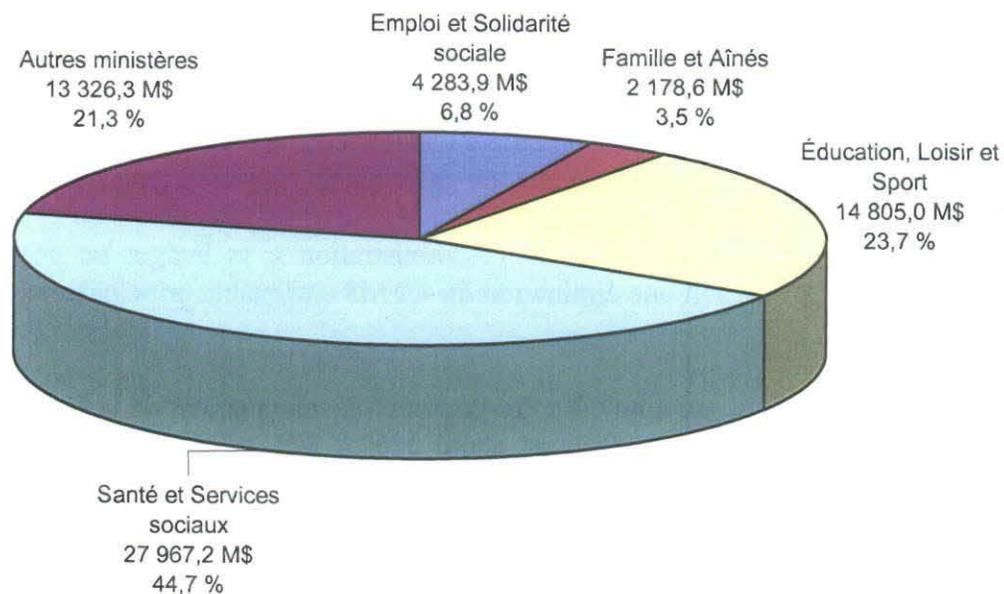
Effectif des programmes	5 955	6 104
Effectif des fonds spéciaux	93	94
TOTAL	6 048	6 198

¹ Incluant les 289 ETC de la Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

1. Figure 3 – Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2010-2011

Le graphique suivant présente la répartition du budget de dépenses de programmes du gouvernement du Québec pour 2010-2011 par grands secteurs de dépenses :



2. Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2009-2010 et le budget de dépenses comparatif 2009-2010 apparaissant au Livre des crédits 2010-2011

Le budget de dépenses original du portefeuille Emploi et Solidarité sociale, pour 2009-2010, était de 4 228 361,4 k\$ alors que le budget de dépenses comparatif 2009-2010 au Livre des crédits 2010-2011 est de 4 258 988,8 k\$. Cette variation de 30 627,4 k\$ par rapport au budget initialement voté s'explique par les éléments suivants :

	<u>k\$</u>	<u>k\$</u>
<u>BUDGET DE DÉPENSES ORIGINAL ALLOUÉ AU LIVRE DES CRÉDITS 2009-2010</u>		4 228 361,4
Fonds de suppléance	30 723,0	
Transfert au MCE pour l'ARK	(620,0)	
Transfert d'organisme du FAACA au MDEIE	(40,3)	
Virement de crédits au MDDEP	(40,0)	
Transfert du MAMROT au BCN	494,6	
Diverses variations en administration	110,1	
		30 627,4
<u>BUDGET DE DÉPENSES COMPARATIF 2009-2010 AU LIVRE DES CRÉDITS 2010-2011</u>		4 258 988,8

3. Synthèse des variations budgétaires entre 2009-2010 et 2010-2011

Le budget de dépenses 2010-2011 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établi à 4 283,9 M\$ en hausse de 24,9 M\$ comparativement au budget de dépenses comparatif 2009-2010 de 4 259,0 M\$.

Le budget de dépenses du programme 01 « Mesures d'aide à l'emploi » passe de 872,5 M\$ à 865,6 M\$ en 2010-2011, soit une diminution de 6,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par la baisse des montants alloués dans les fonds du Québec. En contrepartie, un budget de 207,8 M\$ devrait être rendu disponible dans le cadre du Pacte pour l'emploi Plus.

Le budget de dépenses du programme 02 « Mesures d'aide financière » passe de 2 858,1 M\$ en 2009-2010 à 2 893,9 M\$ en 2010-2011, soit une augmentation de 35,8 M\$. Cette augmentation est attribuable notamment à l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours ainsi qu'à une augmentation des budgets du programme Alternative jeunesse.

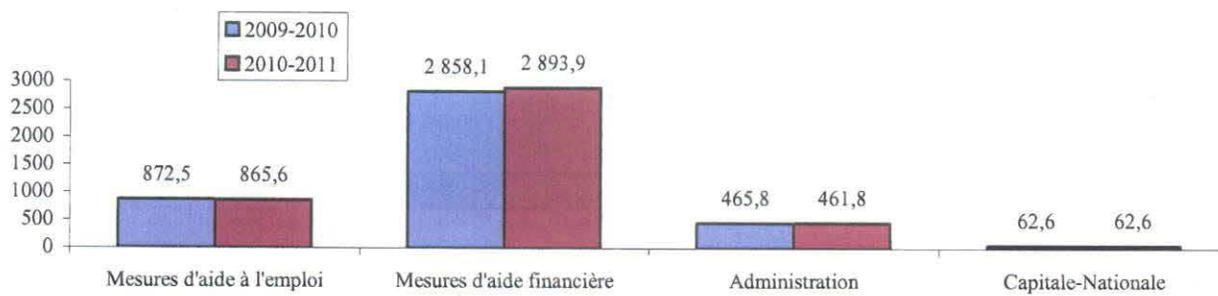
En ce qui a trait au programme 03 « Administration », le budget de dépenses passe de 465,8 M\$ à 461,8 M\$, soit une diminution de 4,0 M\$ attribuable principalement à des mesures d'économie.

Finalement, pour le programme 04 « Promotion et développement de la Capitale-Nationale », le budget de dépenses 2010-2011 est établi à 62,6 M\$, soit une diminution de 0,05 M\$ comparativement au budget de dépenses comparatif 2009-2010.

4. Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2010-2011 et du budget de dépenses comparatif 2009-2010

Programmes	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
01- Mesures d'aide à l'emploi	865 658,4	872 528,0	(6 869,6)	894 252,0
02- Mesures d'aide financière	2 893 857,0	2 858 075,7	35 781,3	2 898 268,3
03- Administration	461 809,5	465 768,5	(3 959,0)	478 179,0
04- Capitale-Nationale	62 567,2	62 616,6	(49,4)	62 620,4
TOTAL	4 283 892,1	4 258 988,8	24 903,3	4 333 319,7

Figure 4 – Comparaison des budgets de dépenses par programme pour 2009-2010 et 2010-2011



PROGRAMME 01 - MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

Objectif du programme

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre*. Il permet aussi l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi et favorise l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, ce programme privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
01 Mesures d'aide à l'emploi	743 658,4	751 928,0	(8 269,6)	894 252,0
02 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets pour la création d'emplois pour étudiants	6 000,0	4 600,0	1 400,0	0,0
03 Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi	116 000,0	116 000,0	0,0	0,0
Total	865 658,4	872 528,0	(6 869,6)	894 252,0

Le budget de dépenses de ce programme passe de 872,5 M\$ en 2009-2010 à 865,6 M\$ en 2010-2011, soit une diminution de 6,9 M\$. Cette baisse s'explique notamment par une réduction des sommes allouées dans les fonds du Québec. En contrepartie, un budget de 207,8 M\$ devrait être rendu disponible dans le cadre du Pacte pour l'emploi plus.

Élément 01 – Mesures d'aide à l'emploiObjectif

Cet élément de programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi.

Aspect légal

Ce programme découle de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* (L.R.Q., c. M-15.001), de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. d-7.1) et de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. F-5).

Mission et fonctions

Emploi-Québec gère notamment, sur le territoire du Québec, des services publics d'emploi selon un mode de gestion par résultats décentralisé et régionalisé. Au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec constitue une agence ayant des mandats exclusifs et ses champs d'intervention propres. À cet effet, Emploi-Québec s'est dotée de directions régionales et offre des services dans des centres locaux d'emploi (CLE) à

l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise et aux entreprises, en partenariat avec des organismes voués au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi et au développement régional et local.

L'une des missions d'Emploi-Québec est de susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre, d'améliorer l'offre de main-d'œuvre et d'influer sur la demande de main-d'œuvre de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

Pour réaliser sa mission, Emploi-Québec s'occupe de la mise en œuvre et de la gestion, aux niveaux national, régional, local et sectoriel, des mesures, programmes et activités relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Cela comprend notamment l'information sur le marché du travail, le placement ainsi que les services et activités liés à la politique active du marché du travail. Emploi-Québec exerce aussi des fonctions relevant de l'application de certaines lois : *la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et *la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*. De plus, Emploi-Québec met en œuvre l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Évolution du budget de dépenses

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Total	743 658,4	751 928,0	(8 269,6)	894 252,0

Explication de la variation budgétaire

La variation de 8,3 M \$ entre le budget de dépenses 2010-2011 et le budget comparatif 2009-2010 s'explique notamment par une réduction des sommes allouées dans les fonds du Québec, en partie compensée par la récurrence de la hausse du salaire minimum au 1^{er} mai 2009.

Le budget de dépenses composant l'enveloppe budgétaire de 743,7 M\$ est constitué de 596,2 M\$ pourvus par l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et du financement de 147,5 M\$ par le gouvernement du Québec.

La simplification et le regroupement des mesures actives en 1998 ont permis d'alléger les mécanismes de support auprès des partenaires et des citoyens en matière de préparation, d'insertion, de création d'emploi, de stabilisation et de maintien de l'emploi, qui constituent les cinq axes de la politique active du marché du travail.

Depuis sa création, Emploi-Québec a mis de l'avant des mesures simplifiées et harmonisées, notamment par la mise en œuvre de la mesure de formation, laquelle vise à regrouper les interventions en matière de formation de la main-d'œuvre.

L'actuel défi d'Emploi-Québec est d'améliorer l'employabilité des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et de favoriser leur intégration au marché du travail, d'accroître l'accès à la formation de base pour les adultes sans diplôme et défavorisés sur le plan de l'emploi ainsi que de favoriser un meilleur appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. De plus, Emploi-Québec vise à augmenter la participation des travailleurs à des activités de formation afin de leur permettre de s'adapter aux changements et de combler les postes vacants.

Élément 02 – Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d’emplois pour étudiants

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer les virements de budgets pour augmenter les crédits des ministères pour la réalisation de projets favorisant la création d’emplois pour étudiants.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Projets pour la création d’emplois étudiants	6 000,0	4 600,0	1 400,0	0,0 ¹

¹ Dans le cas d’une provision, la dépense probable est zéro puisque la comptabilisation de la dépense est effectuée dans les ministères concernés.

Explication de la variation budgétaire

En 2010-2011, l’augmentation de 1 400,0 k\$ s’explique par la hausse des crédits pour les emplois étudiants.

Élément 03 – Provision pour pourvoir, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en œuvre du Pacte pour l’emploi

Objectif

Cette provision permettra de pourvoir tout crédit pour la mise en œuvre du Pacte pour l’emploi. Le Pacte pour l’emploi privilégie la mobilisation et l’engagement réciproque de l’ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. Il vise notamment à agir en partenariat et à mobiliser le Québec en faveur de l’emploi et de la qualification de la main-d’œuvre, à créer la richesse et à aider les personnes plus éloignées du marché du travail, à améliorer leur qualification, à intégrer de façon durable un emploi et à valoriser leur apport à la société.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Projets pour la mise en œuvre du Pacte pour l’emploi	116 000,0	116 000,0	0,0	0,0 ¹

¹ Dans le cas d’une provision, la dépense probable est zéro puisque la comptabilisation de la dépense est effectuée dans les programmes - éléments concernés.

Explication de la variation budgétaire

Il n’y a aucune variation budgétaire à cet élément de programme.

PROGRAMME 02 - MESURES D'AIDE FINANCIÈRE

Objectif du programme

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus par l'entremise du réseau Emploi-Québec. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il soutient financièrement les travailleurs âgés. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
01- Aide aux personnes et aux familles	2 833 604,1	2 798 960,0	34 644,1	2 864 965,5
02- Action communautaire	10 638,2	10 722,2	(84,0)	10 722,2
03- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	24 670,7	23 449,5	1 221,2	22 580,6
04- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	24 944,0	24 944,0	0,0	0,0
TOTAL	2 893 857,0	2 858 075,7	35 781,3	2 898 268,3

Le budget de dépenses du programme passe de 2 858,1 M\$ en 2009-2010 à 2 893,9 M\$ en 2010-2011, soit une augmentation de 35,8 M\$.

L'augmentation du budget de dépenses 2010-2011 s'explique principalement par l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours et une hausse des budgets au programme Alternative jeunesse.

Élément 01 – Aide aux personnes et aux familles

Objectif

Cet élément de programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens et citoyennes, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation plus adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. Il vise également à aider financièrement les personnes et les familles incapables de pourvoir à leurs besoins de base pour des raisons de santé physique et mentale. De plus, il contribue notamment à soutenir financièrement les femmes mineures enceintes en situation de dénuement et à assurer le soutien du revenu pour les travailleurs licenciés collectivement ainsi que pour les travailleurs âgés licenciés. Outre ces programmes, il pourvoit en crédits le financement du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Aspect légal

La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (L.R.Q., c-13.1.1 et modifications) ainsi que son règlement d'application forment les assises légales de cet élément de programme.

Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen mensuel

Aide aux personnes et aux familles	Budget de dépenses 2010-2011	Budget comparatif 2009-2010	Variation	Dépense probable 2009-2010
Coût aide financière de dernier recours (en k\$)	2 746 985,1	2 716 341,0	30 644,1	2 761 499,7
Ménages	335 687	323 375	12 312	335 441
Coût moyen mensuel (\$)	681,93	700,00	(18,07)	686,04
Autres activités incluses	70 800,0	67 800,0	3 000,0	87 646,8
TOTAL AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES (excluant le FQIS et la provision pour mauvaises créances)	2 817 785,1	2 784 141,0	33 644,1	2 849 146,5

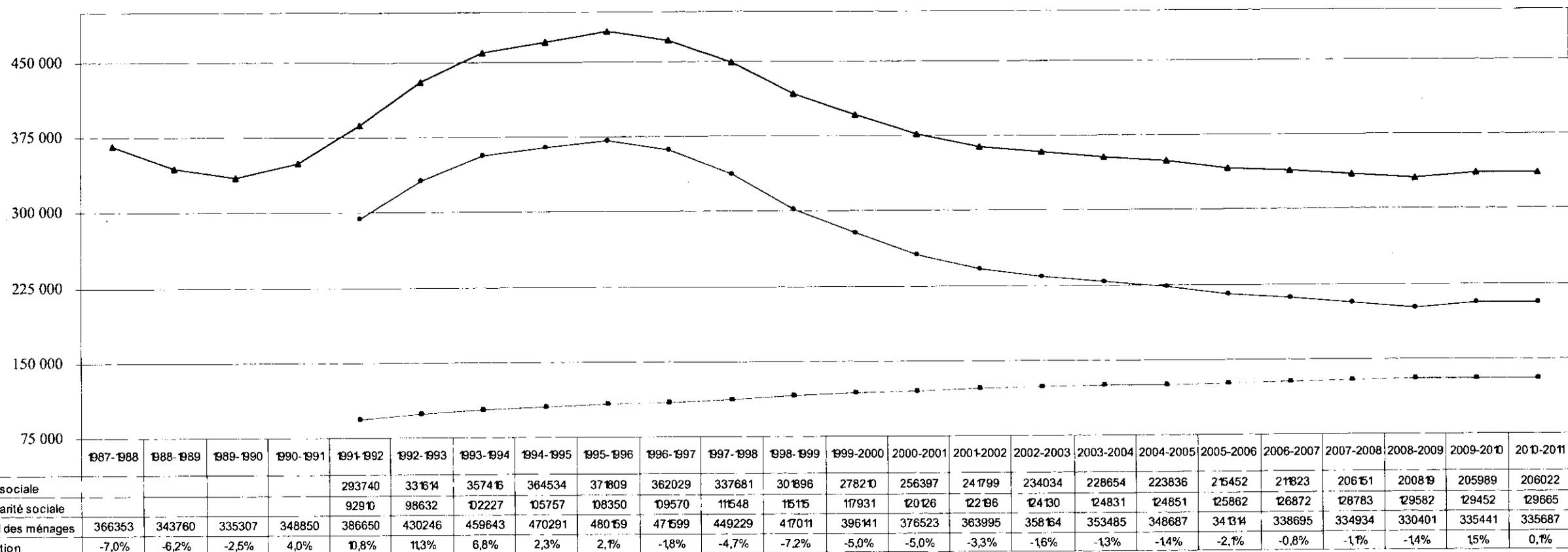
Explication de la variation budgétaire

L'augmentation entre le budget de dépenses 2010-2011 et le budget de dépenses comparatif 2009-2010 se situe à 33 644,1 k\$ et s'explique notamment par les facteurs suivants :

- L'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours;
- L'augmentation des sommes allouées au programme Alternative jeunesse.

Le tableau de la page suivante présente l'évolution du nombre de ménages présents à l'aide financière de dernier recours de 1987-1988 à 2010-2011.

Figure 5 - Évolution du nombre de ménages à l'aide financière de dernier recours de 1987-1988 à 2010-2011



On remarque que de 1996-1997 à 2008-2009, le nombre de ménages ne cesse de diminuer. C'est entre 1998-1999 et 2000-2001 que la baisse est la plus marquée. Par la suite, on observe que cette tendance à la baisse s'amenuise. C'est en 2009-2010 qu'une hausse est constatée pour la première fois depuis 1995-1996. En 2010-2011, il est prévu une stabilité par rapport à 2009-2010.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)Aspect légal

Le Fonds québécois d'initiatives sociales a été institué par l'article 46 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (2002, chapitre 61). Le Décret 502-2003 du 31 mars 2003 a fixé au 1^{er} avril 2003 la mise en œuvre de ce fonds.

Évolution des coûts

Fonds spéciaux	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
- Fonds québécois d'initiatives sociales	10 319,0	9 319,0	1 000,0	10 319,0

Explication de la variation budgétaire

On note pour 2010-2011 une augmentation du budget de 1 000,0 k\$. Cette augmentation s'explique notamment par les sommes consenties à la Ville de Montréal.

Les crédits du FQIS représentent l'investissement du gouvernement en regard du nouveau Fonds découlant de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Le surplus cumulé prévu du Fonds au 31 mars 2010 s'élève à près de 0,9 M\$. Le Ministère prévoit verser 10,3 M\$ au Fonds en 2010-2011, portant ainsi les sommes disponibles au Fonds à 11,2 M\$.

Élément 02 – Action communautaireObjectif

Cet élément vise à accorder des subventions aux organismes communautaires rattachés au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et aux corporations de développement communautaire (CDC). Il comprend le programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires.

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)Aspect légal

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome est institué par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30) et a pour objet le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale.

Ce Fonds est administré par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par la ministre des Relations internationales pour les activités relatives à l'aide humanitaire internationale.

Évolution des coûts

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Affectation à un fonds spécial	6 279,9	6 646,1	(366,2)	6 646,1
Transfert	4 358,3	4 076,1	282,2	4 076,1
Total	10 638,2	10 722,2	(84,0)	10 722,2

Explication de la variation budgétaire

En 2010-2011, on note une diminution de 84,0 k\$ qui s'explique par les éléments suivants :

	<u>k\$</u>
- Augmentation des sommes consenties aux corporations de développement communautaire (CDC)	14,2
- Diminution des sommes consenties au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(98,2)
	<u>(84,0)</u>

Précisons que le fonds dispose en début d'année financière d'un surplus estimé à 2,6 M\$.

Élément 03 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crisObjectif

Cet élément de programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour assurer à ces derniers une garantie de revenus lorsqu'ils s'adonnent à des activités traditionnelles. Il s'adresse aux Cris résidant au Québec qui pratiquent, comme mode de vie, des activités traditionnelles d'exploitation par la chasse, par la pêche et par le piégeage.

Aspect légal

L'origine du programme remonte au chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée le 11 novembre 1975 entre les gouvernements du Québec et du Canada, Hydro-Québec, la Société de développement de la Baie James (SDBJ), la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), les Cris et les Inuits. La convention complémentaire no 15, signée en mai 2002 entre le Québec et les Cris, modifie le chapitre 30 par un nouveau texte qui couvre tous les aspects du programme et son administration dont l'admissibilité et le calcul des prestations. Le chapitre 30 comprend également les nouvelles dispositions touchant, entre autres, la création de banques de maladie, la mise sur pied d'un Fonds d'assurance et l'introduction d'une allocation pour activités d'exploitation en région éloignée.

Le programme est administré par un organisme autonome : l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. L'Office est formé de six membres dont trois sont nommés par l'Administration régionale Cris et trois par le gouvernement. La composition de l'Office et ses pouvoirs réglementaires se trouve également au chapitre 30.

À la suite de la Convention complémentaire no 15, la législation a été modifiée et la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., c. O-2.1) sanctionnée en décembre 2002 réfère au programme tel que prévu par le chapitre 30, confirme la structure de l'Office et reprend certaines dispositions d'ordre financier.

Le programme prévoit certaines limites annuelles quant au nombre de jours qui peuvent être rémunérés : une limite individuelle de 119, 120 ou 240 jours selon le statut de l'unité de prestataires; 350 000 jours pour l'ensemble des prestataires dont 100 000 pour les allocations en région éloignée. L'année-programme débute le 1^{er} juillet.

Évolution des coûts par activité

Activités	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Prestations	22 342,8	21 374,5	968,3	20 505,6
Administration	2 327,9	2 075,0	252,9	2 075,0
Total	24 670,7	23 449,5	1 221,2	22 580,6

Explication des variations budgétaires

Le budget de dépenses 2010-2011 est supérieur de 1 221,2 k\$ par rapport à 2009-2010. Cette hausse s'explique par une augmentation de la clientèle et par l'indexation des prestations. En effet, le budget de dépenses 2009-2010 finançait 265 753 jours/personnes comparativement à 279 080 jours/personnes prévus en 2010-2011.

Élément 04 - Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploiObjectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer des virements de budget des programmes d'aide financière vers les budgets des mesures d'aide à l'emploi et ainsi permettre la conversion de mesures passives en mesures actives.

Aspect légal

Faisant suite au Sommet socio-économique de l'automne 1996, le Conseil du trésor a autorisé la conversion de mesures passives en mesures actives pour les personnes handicapées prestataires de l'assistance-emploi et présentant des contraintes sévères à l'emploi (CSE) dans le cadre du programme Contrats d'intégration au travail (CIT) et du programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA). Depuis le 1^{er} avril 2001, la mesure CIT a fait l'objet d'un transfert de responsabilités à Emploi-Québec. Au 1^{er} avril 2006, la gestion du programme de subvention aux entreprises adaptées a été transférée de l'OPHQ à Emploi-Québec.

Les virements sont autorisés annuellement par le Conseil du trésor par le biais de la programmation budgétaire du Ministère.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	24 944,0	24 944,0	0,0	0,0 ¹

¹ Dans le cas d'une provision, la dépense probable est zéro puisque la comptabilisation de la dépense est effectuée dans les programmes - éléments concernés.

Le montant de 24 944 k\$ du budget de dépenses de 2010-2011 se compose de 11 514,0 k\$ pour le PSEA-CSE, de 11 130,0 k\$ pour les CIT-CSE et de 2 300,0 k\$ pour les CIT.

Explication de la variation budgétaire

En 2010-2011, aucune variation budgétaire.

PROGRAMME 03 - ADMINISTRATION

Objectif du programme

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière, de la Commission des partenaires du marché du travail, du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir le financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens. Enfin, ce programme contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
01- Direction	14 709,7	14 767,3	(57,6)	16 098,8
02- Services à la gestion	154 900,7	159 037,9	(4 137,2)	157 659,7
03- Centre de recouvrement	8 496,3	8 540,6	(44,3)	10 713,2
04- Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens	18 721,1	18 790,1	(69,0)	21 284,5
05- Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	258 880,4	258 498,1	382,3	266 109,6
06- Politiques et analyse stratégique	6 101,3	6 134,5	(33,2)	6 313,2
TOTAL	461 809,5	465 768,5	(3 959,0)	478 179,0

Le budget de dépenses de ce programme passe de 465,8 M\$ en 2009-2010 à 461,8 M\$ en 2010-2011. La baisse de 4,0 M\$ s'explique principalement par des mesures d'économie.

Élément 01 - DirectionObjectif

Le budget de dépenses alloué pour la Direction du Ministère comprend les sommes prévues pour le Cabinet du ministre, le Cabinet de la sous-ministre, le Bureau de la sous-ministre, la Direction de la planification et de la modernisation, le Bureau de la Coordination de la Sécurité civile, la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines, la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives, et le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les effectifs du Secrétariat à l'action communautaire autonome font toutefois partis de cet élément de programme.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Total	14 709,7	14 767,3	(57,6)	16 098,8

Effectif	2010-2011	2009-2010	Variation
Effectif total autorisé	197	203	(6)

Explication de la variation budgétaire

L'écart s'explique par des mesures d'économie.

Élément 02 - Services à la gestionObjectif

Cet élément de programme inclut le budget de dépenses du Bureau de la sous-ministre adjointe des services à la gestion, de la Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles et de la Direction de la gouverne des technologies de l'information. Les budgets comprennent également les contributions d'employeurs et avantages sociaux pour les employés du Ministère, l'amortissement, ainsi que le paiement des redevances au Fonds des technologies de l'information (FTI). Les effectifs de la Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale font toutefois partis de cet élément de programme.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Total	154 900,7	159 037,9	(4 137,2)	157 659,7

Effectif	2010-2011	2009-2010	Variation
Effectif total autorisé	634	642	(8)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 4 137,2 k\$ entre le budget de dépenses 2010-2011 et le budget comparatif 2009-2010 s'explique par les facteurs suivants :

	k\$
- Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	202,3
- Mesures d'économie	(4 339,5)
Total	(4 137,2)

Élément 03 - Centre de recouvrement**Objectif**

Le budget de dépenses alloué au Centre de recouvrement vise à protéger et à recouvrer les sommes dues au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les activités du Centre sont régies, entre autres, par la Loi sur l'administration publique, par la Loi sur l'administration financière, par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et par la Loi sur l'assurance parentale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Total	8 496,3	8 540,6	(44,3)	10 713,2

Effectif	2010-2011	2009-2010	Variation
Effectif total autorisé	222	230	(8)

Explication de la variation budgétaire

La diminution observée en 2010-2011 s'explique par des mesures d'économie.

La dépense 2009-2010 tient compte des revenus associés au crédit au net provenant du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération de créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application des mesures légales.

Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens**Objectif**

Le rôle de cette direction générale est de planifier et d'intégrer les actions du Ministère auprès des différents paliers de gouvernement, d'informer l'ensemble des clientèles et la population sur les lois, règlements, mesures, services et activités du Ministère. Elle s'assure que les personnes qui s'adressent au Ministère reçoivent l'information requise et qu'elles puissent exprimer leur point de vue et utiliser les recours disponibles. Le budget de dépenses est prévu pour le financement de la Direction des communications, du Bureau des renseignements et plaintes, de la Direction de la révision et des recours administratifs, de la Direction des affaires canadiennes et internationales et du Secrétariat Entraide – Secteurs publics et parapublics.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Total	18 721,1	18 790,1	(69,0)	21 284,5

Effectif	2010-2011	2009-2010	Variation
Effectif total autorisé	201	208	(7)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 69,0 k\$ entre le budget de dépenses 2010-2011 et le budget de dépenses comparatif 2009-2010 s'explique par des mesures d'économie.

Élément 05 – Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financièreObjectif

Cet élément de programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière de même que le financement de la Commission des partenaires du marché du travail.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Total	258 880,4	258 498,1	382,3	266 109,6

Effectif	2010-2011	2009-2010	Variation
Effectif total autorisé	4 574	4 692	(118)

Explication de la variation budgétaire

L'augmentation de 382,3 k\$ entre le budget de dépenses 2010-2011 et le budget de dépenses comparatif 2009-2010 s'explique par les facteurs suivants :

	k\$
- Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	1 838,7
- Mesures d'économie	(1 456,4)
Total	382,3

Élément 06 – Politiques et analyse stratégiqueObjectif

Cet élément de programme permet le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Total	6 101,3	6 134,5	(33,2)	6 313,2

Effectif	2010-2011	2009-2010	Variation
Effectif total autorisé	100	102	(2)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 33,2 k\$ s'explique par des mesures d'économie.

PROGRAMME 04 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Élément 01 – Développement de la Capitale-NationaleObjectif

Cet élément de programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses mouvements et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2010-2011 (k\$)	Budget comparatif 2009-2010 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2009-2010 (k\$)
Total	62 567,2	62 616,6	(49,4)	62 620,4

Effectif	2010-2011	2009-2010	Variation
Effectif total autorisé	27	27	0

k\$

- Réduction de la provision pour créances douteuses	(273,9)
- Fonctionnement des CLD	74,0
- Subvention CCNQ	146,4
- Virement du MAMROT	4,1

Total**(49,4)**